

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 13 novembre 2017, à 19h30, à la salle municipale**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2017-11-2216)

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
3. Résultats de clôture des mises en candidature et proclamation des candidats
4. Assermentation des nouveaux élus
5. Déclaration des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil
6. Dépôt des rapports des candidats portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus
7. Dépôt des rapports :
  - Dépôt du rapport de l'inspecteur en urbanisme, en environnement et en voirie au 31 octobre 2017
  - Dépôt du rapport du Service de sécurité incendie au 31 octobre 2017
8. F.Q.M. : Autoriser l'inscription des élus à la formation *Rôles et responsabilités des élus*, à St-Germain-de-Grantham, le 9 décembre 2017, au coût de 482,90 \$ chacun, taxes incluses et à St-Liboire, le 2 décembre 2017, au coût de 505,89 \$ chacun, taxes incluses
9. F.Q.M. : Autoriser l'inscription des nouveaux élus à la formation obligatoire *Le comportement éthique*, à St-Germain-de-Grantham, le 20 janvier 2018, au coût de 281,69 \$ chacun, taxes incluses
10. A.D.M.Q. : Autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et de secrétaire-trésorier*, à Drummondville, au coût de 600,17 \$, taxes incluses
11. Nomination du maire suppléant pour les années 2017-2018
12. Revenu Québec : Autoriser l'accès de la directrice-générale adjointe à tous les services offerts dans *Mon dossier*
13. Autoriser une (1) semaine de vacances pour la directrice générale

14. Autoriser la fermeture du bureau municipal pour les vacances des Fêtes, soit du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018
15. Politique salariale : Adoption des modifications aux descriptions de tâches des employés en voirie et en urbanisme
16. Performance informatique : Autoriser l'achat de 10 tablettes numériques pour le conseil sans papier au coût de 4 747,90\$, taxes et configuration incluses
17. Performance informatique : Autoriser l'achat d'un projecteur pour le conseil sans papier au montant maximal de 1 150 \$, taxes incluses
18. Performance informatique : Autoriser l'achat d'un ordinateur portable, d'un clavier et d'un écran pour la mairie au montant de 1 341,78 \$, taxes incluses
19. Mégaburo Inc.: Autoriser l'achat d'une chaise de bureau, d'un support à clavier et de modification au mobilier au montant approximatif de 810 \$, taxes et livraison incluses
20. MRC de Drummond : Déléguer à la MRC de Drummond la compétence en matière de gestion des matières organiques
21. Mario Bessette, conseiller en aménagement : Autoriser le versement de la facture au montant de 977,29 \$, taxes incluses pour la préparation du dossier d'exclusion présenté à la Commission de Protection du Territoire et des Activités agricoles du Québec
22. Demande d'un citoyen afin d'autoriser la fermeture d'une ancienne rue, lot 4 983 586, et retourner le lot au propriétaire contigu
23. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : Transmission du formulaire V-0321 pour obtenir le versement de la subvention
24. Autoriser l'installation de deux (2) nouveaux luminaires de rue dans le 5<sup>ième</sup> Rang Ouest au coût maximal de 2 200 \$ chacun
25. Ministère des transports du Québec : Demande d'autorisation pour le déplacement de la zone de 50 km/h sur le boulevard St-Joseph
26. Ministère des transports : Demande pour utiliser le panneau indicateur de vitesse au printemps 2018
27. Déplacement de la zone de 50 km/h sur la route Tessier
28. Ajout d'un arrêt-stop à l'intersection des rues Joseph et Habel
29. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel : Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
30. Demande de remboursement partielle pour un pompier ayant suivi la formation de désincarcération à ses frais
31. C.P.T.A.Q. : Demande l'appui de la municipalité pour une demande d'autorisation visant à autoriser l'usage *entreprise* de fabrication de panneaux de contrôle industriels et entretien sur route de dépoussiéreurs au 1960-A, boul. Lemire
32. Équipement sanitaire Drummond : Autoriser l'achat d'une chaudière et d'une vadrouille au montant de 180,05\$, taxes incluses
33. N&N Trailers-Remorques : Autoriser l'achat d'une remorque dompteur au coût de 9 077,28 \$, taxes incluses
34. Guignolée 2017 : Demande d'autorisation pour l'utilisation de la salle le 3 décembre 2017
35. Adoption des comptes à payer

- 36. Varia
- 37. Période de questions
- 38. Levée de l'assemblée

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2017-11-2217)

**2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2218)

**3. Résultats de clôture des mises en candidature et proclamation des candidats**

La présidente d'élection, Mme Emilie Trottier, fait mention des résultats de clôture des mises en candidature et des votes obtenus au scrutin pour chaque candidat :

**Candidats en élection le 5 novembre 2017 : Votes obtenus au scrutin**

Au poste de maire :

Mme Line Fréchette	366
M. Robert Boucher	130
M. Gérard Fréchette	27

Au poste de conseiller siège # 3 :

Mme Stéphanie Bonin	393
M. Sylvain Paul	111

Au poste de conseiller siège # 4 :

M. Joël Jutras	273
M. Richard Labonté	232

Au poste de conseiller siège # 5 :

Mme Nancy Letendre	358
M. Sylvain Marcoux	155

**Proclamation d'élection des candidats**

La présidente d'élection, Mme Emilie Trottier, proclame par la présente que :

Mme Line Fréchette, domiciliée au 669, rue Carmelle, est élue au poste de mairesse.

M. Daniel Nadeau, domicilié au 600, rue Lecavalier, est élu au poste de conseiller siège numéro # 1.

Monsieur Jocelyn Brière, domicilié au 700, rue Lionel, est élu au poste de conseiller siège numéro # 2.

Mme Stéphanie Bonin, domiciliée au 1978, rue Mario, est élue au poste de conseillère siège numéro # 3.

Monsieur Joël Jutras, domicilié au 620, rue Lecavalier, est élu au poste de conseiller siège numéro # 4.

Mme Nancy Letendre, domiciliée au 635, route Guilbault, est élue au poste de conseillère siège numéro # 5.

Monsieur Marcel Sinclair, domicilié au 1980, 5<sup>ième</sup> Rang Ouest, est élu au poste de conseiller siège numéro # 6.

(2017-11-2219)

#### **4. Assermentation des nouveaux élus**

La présidente d'élection, Mme Emilie Trottier, présente les membres du conseil qui ont été assermentés devant elle :

La mairesse, Mme Line Fréchette, a prêté serment le 6 novembre 2017.

Le conseiller au siège numéro 1, M. Daniel Nadeau, a prêté serment le 10 octobre 2017.

Le conseiller au siège numéro 2, M. Jocelyn Brière, a prêté serment le 10 octobre 2017.

Le conseiller au siège numéro 3, Mme Stéphanie Bonin, a prêté serment le 6 novembre 2017.

Le conseiller au siège numéro 4, M. Joël Jutras, a prêté serment le 9 novembre 2017.

La conseillère au siège numéro 5, Mme Nancy Letendre, a prêté serment le 6 novembre 2017.

Le conseiller au siège numéro 6, M. Marcel Sinclair, a prêté serment le 10 octobre 2017.

Ceci met fin au mandat de la présidente d'élection.

---

Mme Emilie Trottier  
Présidente d'élection

(2017-11-2220)

#### **5. Déclaration des intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil**

La directrice générale a remis à chaque élu, lors de l'atelier de travail du conseil tenu le 9 novembre 2017, le formulaire de *Déclaration des intérêts pécuniaires* qui doit être complété et remis à la directrice générale, dans les soixante (60) jours de la proclamation d'élection, en vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les membres suivants ont déposé leur formulaire à cette séance:

Mesdames Line Fréchette, Nancy Letendre et Stéphanie Bonin et Messieurs Marcel Sinclair, Jocelyn Brière, Daniel Nadeau et Joël Jutras.

(2017-11-2221)

#### **6. Dépôt des rapports des candidats portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus**

La directrice générale dépose les formulaires DGE-1038 concernant la liste des dons reçus durant la campagne électorale pour les candidats suivants :

Mesdames Line Fréchette, Nancy Letendre et Stéphanie Bonin et Messieurs Marcel Sinclair, Jocelyn Brière, Daniel Nadeau et Joël Jutras.

#### **7. Dépôt des rapports**

Les rapports suivants sont déposés et/ou présentés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur en urbanisme, en environnement et en voirie au 31 octobre 2017
- Rapport du Service de sécurité incendie au 31 octobre 2017

2017-11-2222)

**8. F.Q.M. : Autoriser l'inscription des élus à la formation Rôles et responsabilités des élus, à St-Germain-de-Grantham, le 9 décembre 2017, au coût de 482,90 \$ chacun, taxes incluses et à St-Liboire, le 2 décembre 2017, au coût de 505,89 \$ chacun, taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser les conseillers M. Daniel Nadeau et M. Jocelyn Brière, à s'inscrire et à participer à la formation *Rôles et responsabilités des élus*, à Saint-Germain-de-Grantham, le 9 décembre 2017, au montant de 482,90 \$ chacun, taxes incluses.

Il est également résolu d'autoriser la conseillère Mme Stéphanie Bonin, à s'inscrire et à participer à la formation *Rôles et responsabilités des élus*, à St-Liboire, le 2 décembre 2017, au montant de 505,89 \$, taxes incluses.

Les frais de déplacements et de repas sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2223)

**9. F.Q.M. : Autoriser l'inscription des nouveaux élus à la formation obligatoire *Le comportement éthique*, à St-Germain-de-Grantham, le 20 janvier 2018, au coût de 281,69 \$ chacun, taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser les conseillers M. Daniel Nadeau et Mme Stéphanie Bonin, à s'inscrire et à participer à la formation obligatoire *Le comportement éthique*, à Saint-Germain-de-Grantham, le 20 janvier 2018, au montant de 281,69 \$ chacun, taxes incluses.

Les frais de déplacements et de repas sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2224)

**10. A.D.M.Q. : Autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et de secrétaire-trésorier*, à Drummondville, au coût de 600,17 \$, taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à s'inscrire et à participer à la formation *Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et de secrétaire-trésorier*, à Drummondville, au coût de 600,17 \$, taxes incluses. Cette formation est échelonnée sur deux jours complets.

Les frais de déplacements et de repas sont à la charge de la municipalité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2225)

**11. Nomination du maire suppléant pour les années 2017-2018**

**Attendu que** la municipalité doit nommer le ou les membres qui pourront siéger, en l'absence du maire, à titre de pro-maire pour la fin de l'année 2017 et l'année 2018;

**Attendu** les discussions des membres du conseil en ce sens;

**Attendu que** la conseillère, Mme Nancy Letendre accepte d'être pro-maire;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, de nommer la conseillère Mme Nancy Letendre, à titre de pro-maire pour la fin de l'année 2017 et l'année 2018.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2226)

**12. Revenu Québec : Autoriser l'accès de la directrice-générale adjointe à tous les services offerts dans Mon dossier**

**Attendu que** la directrice générale adjointe doit avoir accès aux services offerts dans *Mon dossier* dans l'exercice de ses fonctions;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser la directrice générale adjointe, Mme Hélène Ruel, à accéder à tous les services offerts à Revenu Québec par l'intermédiaire de *Mon dossier*.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2227)

**13. Autoriser une (1) semaine de vacances pour la directrice générale**

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à prendre une (1) semaine de vacances soit, du 15 au 21 novembre 2017.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2228)

**14. Autoriser la fermeture du bureau municipal pour les vacances des Fêtes, soit du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018**

**Attendu que** la municipalité désire permettre à ses employés de profiter d'un congé durant la période des Fêtes;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 25 décembre 2017 au 5 janvier 2018 inclusivement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2229)

**15. Politique salariale : Adoption des modifications aux descriptions de tâches des employés en voirie et en urbanisme**

**Attendu que** le conseil souhaite revoir certaines descriptions de tâches afin de répartir adéquatement les rôles et responsabilités et ainsi améliorer les services rendus à la population;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'adopter les modifications apportées aux descriptions de tâches du préposé aux infrastructures municipales, de l'inspecteur en voirie et du préposé à l'entretien des terrains municipaux tel que présenté aux membres du conseil.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2230)

**16. Performance informatique : Autoriser l'achat de 10 tablettes numériques pour le conseil sans papier au montant de 4 747,90\$, taxes et configuration incluses**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'achat de 10 tablettes numériques pour le conseil sans papier dont deux (2) pour les employés exerçant leurs fonctions à l'extérieur du bureau municipal auprès de l'entreprise Performance informatique, au montant de 4 747,90 \$, taxes et configuration incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2231)

**17. Performance informatique : Autoriser l'achat d'un projecteur pour le conseil sans papier au montant maximal de 1 150 \$, taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'achat d'un projecteur pour le conseil sans papier auprès de l'entreprise Performance informatique, au coût maximal de 1 150 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2232)

**18. Performance informatique : Autoriser l'achat d'un ordinateur portable, d'un clavier et d'un écran pour la mairie au montant de 1 341,78 \$, taxes incluses**

**Attendu que** le bureau de la mairie ne dispose d'aucun poste informatique;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable, d'un clavier et d'un écran auprès de l'entreprise Performance informatique, au montant de 1 341,78 \$, taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2233)

**19. Mégaburo Inc. : Autoriser l'achat d'une chaise de bureau, d'un support à clavier et de modification au mobilier au montant de 939,35 \$, taxes et livraison incluses**

**Attendu que** l'aménagement du bureau de la mairie n'a pas été complété lors du déménagement des bureaux municipaux en raison des prochaines élections;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'une chaise de bureau, d'un support à clavier et de modification au mobilier au montant de 939,35 \$, taxes, livraison et installation incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2234)

**20. MRC de Drummond : Déléguer à la MRC de Drummond la compétence en matière de gestion des matières organiques**

**Attendu que** le conseil de la MRC de Drummond possède la compétence en matière d'élimination des déchets à l'égard des 12 municipalités suivantes de son territoire, suite à l'adoption du Règlement MRC-130, entré en vigueur le 3 février 1993, à savoir la Ville de Drummondville et les municipalités de Durham-Sud, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, de Saint-Bonaventure, de Saint-Cyrille-de-Wendover, St-Edmond-de-Grantham, de Saint-Eugène, de Saint-Germain-de-Grantham, de Saint-Lucien, de Saint-Majorique-de-Grantham, de Saint-Pie-de-Guire et de Saint-Félix de Kingsey;

**Attendu que** les municipalités de L'Avenir, de Lefebvre, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, paroisse, de Sainte-Brigitte-des-Saults, de Saint-Guillaume et de Wickham sont soumises à la compétence de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François;

**Attendu** l'adoption d'un Plan de gestion des matières résiduelles révisé par la MRC de Drummond le 25 novembre 2015 par la résolution MRC1198/11/15;

**Attendu** l'offre de service présentée aux membres du conseil de la MRC de Drummond et de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-françois le 6 septembre dernier par la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ARTHABASKA INC. (GESTERRA) suite à la recommandation du CGMR, laquelle offre de service répond aux mêmes valeurs et objectifs que celles de la MRC en matière de gestion intégrée des matières résiduelles;

**Attendu que** le conseil de la MRC a signifié son intention de débiter la préparation devant mener à la conclusion d'une entente avec la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ARTHABASKA INC. (GESTERRA) selon les conditions à être établies et en respect de l'offre de services présentée aux membres du conseil le 6 septembre, lequel contrat devra entrer en vigueur le 1er janvier 2019 et se terminer le 31 décembre 2023, le tout tel qu'il appert de la résolution MRC11823/09/17, laquelle entente n'inclura pas la collecte et le transport des matières résiduelles des résidences et commerces de la municipalité concernée vers le site de transbordement ou d'enfouissement, ce volet demeurant sous la juridiction de chaque ville ou municipalité.;

**Attendu que** pour finaliser cette entente, les municipalités concernées doivent déléguer à la MRC de Drummond la compétence de gestion des matières organiques afin que la MRC de Drummond soit en mesure de conclure une entente avec Gesterra concernant le traitement des matières organiques;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu ce qui suit :

**De déléguer** à la MRC de Drummond la compétence de gestion et de traitement des matières organiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, en date du 31 décembre 2018, soit en date de l'échéance du contrat actuellement en vigueur au sein de la municipalité pour la gestion et le traitement des matières organiques, et;

**D'autoriser** la MRC de Drummond à inclure dans l'entente à être négociée avec Gesterra la gestion et le traitement des matières organiques du territoire de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2235)

**21. M. Mario Bessette, conseiller en aménagement : Autoriser le versement de la facture au montant de 977,29 \$, taxes incluses pour la préparation du dossier d'exclusion présenté à la Commission de Protection du Territoire et des Activités agricoles du Québec**

**Attendu que** la municipalité souhaite agrandir le périmètre d'urbanisation afin de permettre la construction de nouvelles résidences;

**Attendu que** dans le cadre de la demande d'exclusion déposée à la Commission de Protection du Territoire et des activités agricoles du Québec pour le prolongement du développement existant, la municipalité a demandé au conseiller en aménagement, M. Mario Bessette, d'inclure les lots 4 687 036, 4 687 032, 6 085 101, 6 085 102 et 6 085 103 afin de régulariser leur situation;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser le versement de la facture au montant de 977,29 \$, taxes incluses, à M. Mario Bessette, conseiller en aménagement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2236)

**22. Demande d'un citoyen afin d'autoriser la fermeture d'un ancienne rue, lot 4 983 586, et retourner le lot au propriétaire contigu**

**Attendu qu'en** vertu des articles 4, 66 et 67, la municipalité peut abolir et fermer un tracé d'un ancien chemin;

**Attendu que**, suite à la réforme cadastrale effectuée sur le territoire de la municipalité, le conseil désire fermer et abolir le tracé de l'ancien chemin du boulevard St-Joseph Ouest, identifié par le lot 4983586;

**Attendu que** la municipalité désire rétrocéder, à titre gratuit, le lot 4983586 au propriétaire ayant droit du lot riverain 4433084 à cet ancien chemin;

**Attendu** la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;



**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le don du lot 4 983 586 à M. Guy Fréchette, propriétaire des lots contigus.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, Mme Line Fréchette, et la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à signer, pour et au nom de la municipalité tout document donnant effet à la présente résolution.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2237)

**23. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) : Transmission du formulaire V-0321 pour obtenir le versement de la subvention**

**Attendu** les travaux de nivelage et de rechargement sur le chemin du Sanctuaire, chemin du Golf Ouest, sur le 5<sup>ième</sup> Rang Ouest et sur le Petit Rang 4;

**Attendu** les travaux de creusage et de reprofilage des fossés de chemin;

**Attendu** les travaux de revêtement mécanisé de la chaussée dans le 2<sup>ième</sup> Rang;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu ce qui suit :

**Que** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues et routes mentionnées ci-haut pour un montant subventionné de 16 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

**Que** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour la transmission du formulaire au ministère.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2238)

**24. Autoriser l'installation de deux (2) nouveaux luminaires de rue dans le 5<sup>ième</sup> Rang Ouest, au montant maximal de 2 200 \$ chacun**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de citoyen visant à ajouter de l'éclairage routier supplémentaire sur une portion du 5<sup>ième</sup> Rang Ouest comportant plusieurs résidences;

**Attendu que** les membres du conseil sont d'avis que l'ajout de ces luminaires augmentera la sécurité des lieux;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'achat et l'installation de deux (2) nouveaux luminaires de route, au montant maximal de 2 200 \$, chacun. Il est également résolu ce qui suit :

**Qu'**une étude visant à augmenter l'éclairage routier sur les rues situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation soit effectuée.

**Que** les fonds permettant cette acquisition soit pris à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2239)

**25. Ministère des Transports du Québec : Demande d'autorisation pour le déplacement de la zone de 50 km/h sur le boulevard St-Joseph**

**Attendu que** la municipalité désire déplacer le début de la zone de 50 km/h sur le boulevard St-Joseph Ouest, à la hauteur de la rue Joseph;

**Attendu** le nombre de résidences et de commerces présents sur le boulevard St-Joseph Ouest;

**Attendu que** le boulevard St-Joseph est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec et qu'une autorisation doit être accordée;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation de déplacer le panneau de signalisation de 50 km/h à la hauteur de la rue Joseph.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2240)

**26. Ministère des Transports du Québec : Demande pour utiliser le panneau lumineux indicateur de vitesse au printemps 2018**

**Attendu que** les automobilistes circulent à haute vitesse à l'entrée du village;

**Attendu que** la zone de 50 km/h doit être déplacée au début de la zone d'habitation afin d'améliorer cette situation;

**Attendu que** la municipalité souhaite évaluer les résultats du déplacement du panneau de vitesse afin de déterminer si une mesure supplémentaire doit être établie pour assurer la sécurité des usagers;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'utiliser leur panneau indicateur de vitesse au printemps 2018 afin de mesurer la vitesse des véhicules à l'entrée du village sur le boulevard St-Joseph Ouest, à la hauteur de la rue Lecavalier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2241)

**27. Déplacement de la zone de 50 km/h sur la route Tessier**

**Attendu que** la municipalité désire déplacer la zone de 50 km/h plus près de la zone blanche pour permettre aux automobilistes de ralentir leur vitesse à l'entrée du village;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie de déplacer le panneau de signalisation de 50 km/h au début du village sur la route Tessier.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2242)

**28. Ajout d'un panneau de signalisation Arrêt/stop à l'intersection des rues Joseph et Habel**

**Attendu que** lors de la campagne électorale, les membres du conseil ont été informés, par les citoyens du secteur, d'une problématique relative à la vitesse de circulation sur la rue Joseph;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation *Arrêt/stop* et d'installer ceux-ci sur les intersections des rues Joseph et Habel.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2243)

**29. Ministère de la Sécurité Publique : Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel : Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I, d'aucun pompier pour le programme Pompiers II et d'un (1) pompier pour le cours d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2244)

**30. Demande de remboursement partielle pour un pompier ayant suivi la formation de désincarcération à ses frais**

**Attendu que** la municipalité a reçu une demande de remboursement partielle pour des frais de formation en désincarcération;

**Attendu que** cette formation ne fait pas partie des formations nécessaires aux pompiers volontaires de la municipalité pour exercer leurs fonctions;

**Attendu que** la municipalité ne dispose pas de l'équipement de désincarcération et doit avoir recours aux services de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham lors d'un événement nécessitant une désincarcération;

**Attendu que** l'entente conclue avec la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham inclut le personnel formé à cette fin;

**Attendu que** le conseil est d'avis que cette formation ne constitue pas un avantage pour la population de Saint-Majorique-de-Grantham puisqu'aucun matériel permettant de faciliter la désincarcération dans l'attente de l'équipe de Saint-Germain-de-Grantham n'est disponible dans la municipalité;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de refuser la demande de contribution pour cette formation suivi à titre personnel.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2245)

**31. C.P.T.A.Q. : Demande l'appui de la municipalité pour une demande d'autorisation visant à autoriser l'usage entreprise de fabrication de panneaux de contrôle industriels et entretien sur route de dépoussiéreurs au 1960-A, boul. Lemire**

**Attendu que** le propriétaire du lot 4 435 424 demande l'appui de la municipalité pour déposer une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q.;

**Attendu que** la demande vise l'implantation d'un nouvel usage industriel sur un terrain bénéficiant de droit acquis pour un usage industriel en vertu des articles 101-103 de la *Loi sur la protection du territoire des activités agricoles* et reconnus à la décision rendue au dossier 203975 ,en date du 30 avril 1993;

**Attendu que** le lot est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture;

**Attendu que** la demande d'autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la zone agricole;

**Attendu qu'**une autorisation à des fins autres qu'à l'agriculture n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes, les ressources d'eau et les possibilités agricoles des lots voisins;

**Attendu que** l'autorisation aura une influence bénéfique pour le développement économique de la municipalité;

**Attendu qu'**une réponse négative pourrait entraîner des problématiques économiques pour le propriétaire;

**Attendu que** la demande est conforme aux règlements municipaux;

**Attendu qu'**aucun espace à l'extérieur de la zone agricole n'est disponible pour réaliser ce projet tel que présenté;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser d'appuyer la demande d'autorisation du propriétaire du lot 4 435 424.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2246)

**32. Équipement sanitaire Drummond : Autoriser l'achat d'une chaudière et d'une vadrouille au montant de 180,05\$, taxes incluses**

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'octroyer d'autoriser l'achat d'une chaudière et d'une vadrouille au montant de 180,05\$, taxes incluses pour les nouveaux bureaux municipaux.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2247)

**33. N&N Trailers-Remorques : Autoriser l'achat d'une remorque dompteur au coût de 9 077,28 \$, taxes incluses**

**Attendu que** des travaux de réparations des routes prévus au budget 2017 n'ont pas été réalisés;

**Attendu que** ces travaux seront reportés au budget 2018;

**Attendu que** la municipalité prévoit l'acquisition d'une remorque dompteur en 2018;

**Attendu que** cette acquisition permettra aux employés de la voirie d'exécuter leur travail plus efficacement;

**Attendu** la discussion des membres du conseil en ce sens;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu de devancer et d'autoriser l'achat d'une remorque dompteur au coût de 9 077,28 \$, taxes incluses, de gré à gré, auprès de l'entreprise N&N Trailers-Remorques.

Il est également résolu que les fonds permettant cette acquisition soit pris à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2248)

**34. Guignolée 2017 : Demande d'autorisation pour l'utilisation de la salle le 3 décembre 2017**

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'accepter la demande du comité organisateur de la Guignolée 2017 et à permettre, gratuitement, l'utilisation de la salle communautaire le 3 décembre 2017, pour la tenue de l'activité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

(2017-11-2249)

**35. Présentation et approbation des comptes à payer**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 527-16 sur la délégation de pouvoir	6 243,91 \$
Salaires nets payés en octobre 2017	20 452,80 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	67 337,13 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 13 novembre 2017	28 539,53 \$
<b>Total des dépenses au 13 novembre 2017 :</b>	<b>122 573,37 \$</b>

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 13 novembre 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**36. Varia**

(2017-11-2250)

**36. a) Portes ouvertes des nouveaux bureaux au 1962, boulevard St-Joseph Ouest**

La mairesse, Mme Line Fréchette, informe les personnes présentes qu'elles sont invitées à la journée *portes ouvertes*, le 26 novembre 2017, de 10h00 à 12h00, au nouvel édifice municipal situé au 1962, boulevard St-Joseph Ouest.

**37. Période de questions**

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Nombre de questions autorisées
- Règlement sur la période de question à l'entrée de la salle
- Cloche de l'église
- Balle au Québec pour les jeunes

- Ancien tracé de chemin sur le boulevard St-Joseph

**38. Levée de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras  
de lever la séance du conseil, à 20 heures et 06 minutes.

---

Mme Line Fréchette  
Mairesse

---

Mme Emilie Trottier  
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

---

Mme Emilie Trottier,  
Secrétaire-trésorière